

HSBC Global Investment Funds

Turkey Equity



Turkey Equity

Informations importantes

Le présent Prospectus simplifié est un condensé des informations essentielles relatives au Compartiment. Si vous désirez obtenir un complément d'informations avant de prendre une quelconque décision d'investissement, veuillez consulter le prospectus complet (le « Prospectus complet ») le plus récent. Les termes qui ne sont pas autrement définis dans le présent document sont réputés avoir la signification qui leur est attribuée dans le Prospectus complet. Pour un état du portefeuille-titres du Compartiment, veuillez vous reporter au rapport financier le plus récent.

HSBC Global Investment Funds – Turkey Equity (ci-après le « Compartiment ») est un compartiment de HSBC Global Investment Funds (ci-après la « Société »). La Société est une société d'investissement à compartiments multiples de droit luxembourgeois constituée sous la forme d'une société anonyme le 21 novembre 1986.

La Société est créée pour une durée indéterminée en tant qu'OPCVM (organisme de placement collectif en valeurs mobilières) conformément à la Partie I de la Loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la « Loi de 2002 »).

Les droits et obligations des investisseurs, ainsi que les aspects légaux de leur relation avec la Société sont exposés dans le Prospectus complet. Le Prospectus complet et les rapports périodiques peuvent être obtenus sans frais auprès de la Société.

Dans quels instruments le Compartiment peut-il investir ?

Objectif d'investissement

Le Compartiment vise une croissance du capital et des revenus sur le long terme en investissant principalement dans des actions et titres assimilés de sociétés ayant leur siège social et officiellement cotées sur un marché principal ou tout autre Marché réglementé en Turquie, ainsi que de sociétés y réalisant une part prépondérante de leurs activités économiques.

Le gérant n'est tenu d'obéir à aucune restriction en matière de capitalisation boursière ; le Compartiment pourra donc investir dans des sociétés de toutes tailles.

Le Compartiment pourra également investir dans des futures sur indice de manière à renforcer son exposition au marché, et ce aux fins de gestion efficace de portefeuille. L'exposition globale aux instruments financiers dérivés n'excédera pas la Valeur nette d'inventaire totale du Compartiment.

Date de lancement

22 mars 2005

Devise de référence

Euro

A qui le Compartiment s'adresse-t-il ?

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment (qui appartient à la catégorie « Dynamic ») s'adresse aux investisseurs qui envisagent un placement sur le long terme. Ce Compartiment cherche à fournir une exposition supplémentaire aux investisseurs avertis au sein d'un portefeuille en investissant généralement une proportion importante de ses actifs sur les Marchés émergents et en titres de petites sociétés, ce qui peut réduire sa liquidité et accroître la volatilité des rendements.

Afin de déterminer si le Compartiment convient à votre profil d'investisseur, nous vous invitons à consulter votre bureau de représentation, courtier, banquier, comptable ou tout autre conseiller financier ou juridique de votre choix.

Quels sont les risques liés à un investissement dans le Compartiment ?

Profil de risque

L'investissement dans le Compartiment comporte certains risques, y compris, entre autres, ceux repris ci-dessous. Les investisseurs potentiels sont priés de lire le Prospectus complet dans son intégralité de manière à se faire une idée claire et précise du Compartiment avant de procéder à un quelconque placement. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs d'investissement du Compartiment et la performance obtenue par le passé ne préjuge en rien des résultats futurs.

▪ Risque actions

Les actifs du Compartiment sont exposés en tout ou partie aux marchés actions. La valeur desdits actifs peut par conséquent fluctuer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi.

▪ Risque de change

Les actifs du Compartiment sont exposés en tout ou partie au risque de change. Les titres sous-jacents peuvent être libellés dans des devises autres que la devise de transaction. La valeur de ces titres peut évoluer à la hausse comme à la baisse dans le sillage des taux de change concernés.

▪ Marchés émergents

Etant donné les risques spécifiques aux marchés émergents, les Compartiments investissant dans ces régions doivent être considérés comme spéculatifs. Il est conseillé aux investisseurs dans le Compartiment d'évaluer avec le plus grand soin les risques liés à l'investissement sur les marchés émergents. Les économies des marchés émergents sont généralement fortement dépendantes du commerce international et, de ce fait, ont été et continueront probablement d'être affectées par les barrières commerciales, le contrôle des changes, les ajustements des valeurs relatives en devises et les autres mesures protectionnistes imposées ou négociées par les pays avec lesquels elles traitent. De même, ces économies sont généralement très sensibles aux conditions économiques observées chez leurs partenaires commerciaux.

Les frais de courtage, de dépositaire et autres coûts relatifs à l'investissement sont généralement plus élevés sur les Marchés émergents que dans les pays plus développés. L'absence de structures dépositaires adéquates dans certains pays peut constituer une barrière à l'investissement sur ces marchés ou, du moins, en augmenter considérablement le risque dépositaire même si la Banque dépositaire s'engage à le contrôler au maximum en travaillant avec des banques correspondantes internationales de renom et disposant d'une solide assise financière. De plus, les méthodes de paiement et de compensation utilisées sur ces marchés sont différentes de la norme. Il est arrivé par le passé que le rythme des paiements ne puisse répondre aux volumes de transactions sur certains marchés, rendant par là même les opérations très difficiles. L'impossibilité pour un Compartiment d'acheter les titres escomptés suite à des problèmes de règlement peut le conduire à passer à côté de certaines opportunités d'investissement intéressantes. L'impossibilité de vendre un titre suite à des problèmes de règlement peut entraîner soit une perte pour le Compartiment visé si la valeur du titre en question vient à chuter, soit, dans le cas où le titre fait l'objet d'un contrat de vente à terme, une dette vis-à-vis de l'acheteur.

Il existe également un risque que des événements imprévus surviennent sur un ou plusieurs marchés émergents et rendent impossible ou, à tout le moins, très difficile le négoce de titres en portefeuille et leur évaluation.

Les investisseurs doivent également être conscients que certains changements dans le paysage politique des pays émergents peuvent se traduire par une modification radicale de la fiscalité appliquée aux investisseurs étrangers. De tels changements peuvent avoir un impact sur la législation et son interprétation, sur l'octroi d'avantages fiscaux aux investisseurs étrangers et sur les traités internationaux en matière de fiscalité. Ces changements peuvent en outre avoir des effets à caractère rétroactif et, le cas échéant, un impact négatif sur la performance des Compartiments concernés.

Veillez vous reporter au Prospectus complet pour de plus amples détails.

**Informations
relatives aux
Classes
d'Actions**

Les Classes d'Actions suivantes pourront être émises :

Classe A	Les Actions de cette Classe sont accessibles à tout type d'investisseur.
Classe E	Les Actions de cette Classe ne sont commercialisées que dans certains pays par des distributeurs sélectionnés à cet effet par le Distributeur principal et après avoir été approuvées par les autorités de tutelle compétentes. Les Actions de Classe E seront sujettes à une commission de gestion annuelle équivalente à celle des Actions de Classe A, majorée d'une prime annuelle représentant 0,3 à 0,5% de la Valeur nette d'inventaire des Actions de Classe E destinée aux distributeurs dans certains pays.
Classe I	Les Actions de cette Classe sont commercialisées par des distributeurs sélectionnés à cet effet par le Distributeur principal.
Classe J*	Les Actions de cette Classe sont destinées uniquement aux fonds de fonds gérés par le Groupe HSBC.
Classe P	Les Actions de cette Classe sont commercialisées dans certaines juridictions ou par des distributeurs sélectionnés à cet effet par le Distributeur principal.
Classe W	Les Actions de cette Classe sont commercialisées par des distributeurs spécifiques qui font partie du Groupe HSBC, en tant que membre ou entité affiliée, et sont sélectionnés à cet effet par le Distributeur principal, étant entendu que les investisseurs doivent disposer du statut d'investisseur institutionnel au sens de l'article 129 de la Loi de 2002. Les Actions de Classe W seront exemptes de frais opérationnels et administratifs. Tous les frais et charges alloués à cette Classe seront directement supportés par les membres ou entités affiliées du Groupe HSBC.
Classe X	Les Actions de cette Classe seront commercialisées dans certaines juridictions par des distributeurs qui font partie du groupe HSBC en tant que membre ou entité affiliée et qui sont sélectionnés à cet effet par le Distributeur principal et appartiennent à l'une des catégories suivantes : sociétés ou fonds de pension d'entreprises, compagnies d'assurance ou organismes de charité enregistrés.
Classe Z	Les Actions de cette Classe sont destinées aux investisseurs sous mandat de gestion discrétionnaire auprès d'une entité du Groupe HSBC, ainsi qu'aux investisseurs désireux de souscrire via un distributeur sélectionné par le Distributeur Principal, pour autant que lesdits investisseurs bénéficient du statut d'investisseur institutionnel au sens de l'article 129 de la Loi de 2002.

* Les différents types de Classe J au sein d'un même Compartiment seront numérotés 1, 2, 3... de façon à apparaître sous la forme J1, J2, J3... (veuillez vous reporter à la section « Frais et dépenses » du Prospectus complet pour plus de détails).

Pour chaque Classe d'Actions d'un Compartiment, différentes Classes couvertes en devises peuvent être émises (leur nom sera suivi de la lettre « H » et de la devise dans laquelle la Devise de référence est couverte, par exemple « HEUR » ou « HGBP »). Pour toute Classe couverte lancée après le 1^{er} décembre 2008, l'Agent administratif est en droit de percevoir une commission au titre de l'exécution de la politique de couverture du risque de change, laquelle sera supportée par la Classe couverte concernée. Cette commission vient s'ajouter aux frais opérationnels et administratifs détaillés à la section 2.8 (4) du Prospectus complet.

Politique de distribution

La Société offre des Actions de capitalisation et de distribution au sein de différentes Classes :

- Les **Actions de capitalisation** ne paient pas de dividendes et sont reconnaissables à la lettre « C » qui suit le nom du Compartiment et de la Classe.
- Les **Actions de distribution** sont reconnaissables à la lettre « D » qui suit le nom du Compartiment et de la Classe. La politique de distribution des Actions de distribution peut être résumée comme suit :

L'Assemblée des Actionnaires de chaque Classe d'Actions de distribution au sein de chaque Compartiment décidera, à la clôture de l'exercice social, du montant des dividendes à déclarer. Le Conseil d'administration de la Société peut déclarer des dividendes intérimaires au titre de certains Compartiments.

Les dividendes seront annoncés dans la presse financière. Le paiement des dividendes sera effectué dans les six semaines qui suivent leur communication aux Actionnaires des Compartiments à la date d'enregistrement desdits dividendes, tel qu'indiqué dans ladite résolution.

Frais et charges

Classe d'Actions	Commission de gestion (%)*	Frais opérationnels et administratifs (%)*	Total Expense Ratio (%) (frais de transaction inclus)*
Classe A	1,75	0,40	2,15
Classe E	2,25	0,40	2,65
Classe I	0,875	0,30	1,175
Classe J**	0,60	0,30	0,90
Classe P	n/a	n/a	n/a
Classe W	n/a	n/a	n/a
Classe X	0,70	0,20***	0,90***
Classe Z	0,00	0,30	0,30

* de la Valeur nette d'inventaire

** La Société de gestion peut également percevoir une commission de surperformance. Pour plus de détails concernant cette commission, veuillez consulter le Prospectus complet. Actuellement, la Société de gestion n'envisage pas de prélever une commission de surperformance au titre des Actions de Classe J.

*** Il s'agit du pourcentage maximum. Le montant payé sera indiqué dans les rapports semestriels et annuels de la Société.

Frais à charge des Actionnaires

Commission de souscription :	Maximum 5,54% de la Valeur nette d'inventaire par Action ajustée de l'ajustement de prix applicable à toutes les Classes d'Actions (le « Prix de souscription »).
Commission de conversion	Maximum 1,00% de la valeur des Actions faisant l'objet de la conversion (applicable à toutes les Classes d'Actions).
Commission de rachat	Aucune
Autres frais	<u>Ajustement des prix à compter du 1^{er} février 2010</u> Si cela s'avère dans l'intérêt des Actionnaires, lorsque les flux nets de capitaux au sein du Compartiment excèdent un seuil prédéfini déterminé en tant que de besoin par le Conseil d'administration, la Valeur nette d'inventaire par Action pourra être ajustée de 2% maximum afin d'atténuer les effets des coûts de transaction, tels que l'écart entre cours acheteur et cours vendeur, les frais de courtage et les taxes sur les transactions. L'ajustement de la Valeur nette d'inventaire par Action par rapport à une évaluation donnée sera réparti de façon égale entre les différentes Classes d'Actions du Compartiment. Afin d'éviter tout doute, il est précisé que les frais et charges seront calculés, comme auparavant, sur la base de la Valeur nette d'inventaire non ajustée. <u>Prévention des pratiques de market timing</u> Des frais s'élevant à 2,00% maximum de la Valeur nette d'inventaire des Actions présentées au rachat ou à la conversion peuvent être prélevés lorsque le Conseil d'administration estime qu'un investisseur est impliqué dans des pratiques spéculatives telles que détaillées dans le Prospectus complet.

Imposition des Actionnaires / de la Société

Les investisseurs potentiels devraient vérifier auprès de leurs conseillers financiers les conséquences résultant de l'acquisition, de la détention, du rachat, du transfert, de la vente ou de la conversion d'Actions au regard de la loi applicable dans les juridictions auxquelles ils sont soumis, y compris les implications fiscales et toute exigence en matière de contrôle des changes.

En vertu des lois et pratiques en vigueur, la Société n'est soumise à aucun impôt sur le revenu au Luxembourg. Conformément à la Loi luxembourgeoise du 21 juin 2005 qui transpose la Directive 2003/48/CE en matière de fiscalité des revenus de l'épargne adoptée par le Conseil le 3 juin 2003, une retenue à la source peut cependant être appliquée à compter du 1^{er} juillet 2005. Veuillez vous reporter au Prospectus complet pour plus de détails. La Société doit s'acquitter au Luxembourg d'une taxe d'abonnement annuelle correspondant à 0,05% de sa Valeur nette d'inventaire. Cette taxe est réduite à 0,01% de la VNI pour les Compartiments et Classes d'Actions exclusivement réservés aux investisseurs institutionnels au sens de l'article 129 de la Loi de 2002, ainsi que pour les Compartiments monétaires. Cette taxe est calculée et payable trimestriellement.

Aucun droit de timbre ou autre impôt ne sont payables au Luxembourg du fait de l'émission d'Actions par la Société.

Publication des prix

Les prix des Actions sont disponibles dans les bureaux de la Société, du Distributeur principal et des représentants locaux dont les noms figurent dans le Prospectus complet. Le prix de rachat est publié chaque Jour de transaction dans les devises applicables dans plusieurs journaux internationaux ainsi que sur les plateformes et sites Internet des fournisseurs de données.

Les prix sont calculés chaque Jour de transaction sur la base de la Valeur nette d'inventaire de la Classe d'Actions concernée au sein du Compartiment visé dans les différentes devises dudit Compartiment. Le Prix de rachat est égal à la Valeur nette d'inventaire par Action ajustée de l'ajustement de prix, tel que décrit ci-avant (le « Prix de rachat »).

Veuillez vous reporter au Prospectus complet pour de plus amples détails.

Souscriptions, rachats et conversions d'Actions

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion d'Actions d'un quelconque Compartiment peuvent être adressés à la Société, par le biais de l'Agent de registre et de transfert directement ou par le biais d'un distributeur spécifique, avant l'heure limite de réception des ordres un quelconque Jour de transaction (tel que défini ci-après) pour pouvoir être traités ce même Jour de transaction.

Par Jour de transaction, il faut entendre tout jour où les banques sont normalement ouvertes au Luxembourg (« Jour ouvré ») (excepté durant une période de suspension du négoce des Actions) et qui correspond également à un jour où les places boursières et les marchés réglementés des pays où le Compartiment investit de manière substantielle fonctionnent normalement.

Jusqu'au 1^{er} février 2010, pour les Compartiments matériellement investis sur les marchés sud- et nord-américains, un Jour de transaction désigne tout Jour ouvré (autre que les jours tombant dans une période de suspension du négoce des Actions), à l'exception des Jours ouvrés suivant un jour où les bourses de valeurs et les marchés réglementés dans de tels pays ont été fermés à la négociation habituelle.

Les Jours ouvrés qui ne sont pas des Jours de transaction seront indiqués dans les rapports annuels et semestriels et pourront être obtenus au siège social de la Société. Les jours de fermeture spécifiques seront indiqués dans les rapports annuels et semestriels et pourront être obtenus au siège social de la Société.

Les investisseurs souscrivant pour la première fois doivent remplir un bulletin de souscription. Les ordres de souscription ultérieure ou de rachat peuvent être transmis par lettre, par fax ou, moyennant accord préalable, par téléphone (auquel cas une confirmation écrite sera demandée).

Les ordres de souscription, de rachat ou de conversion doivent être envoyés à :

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg
Tél. : +(352) 26059553 – Fax : +(352) 24609500

Lieu de réception des ordres et heures limites :

- **Hong Kong :** 16h00 (heure de Hong Kong) chaque Jour ouvré à Hong Kong ;
17h00 (heure de Jersey) tout Jour ouvré à Jersey qui précède le Jour de transaction ;
- **Jersey :** 17h00 (heure de Jersey) tout Jour ouvré à Jersey qui précède le Jour de transaction ;
- **Pologne :** 10h00 (heure polonaise) tout Jour ouvré en Pologne ;
- **Reste du monde :** 10h00 (heure de Luxembourg) chaque Jour de transaction.

Le règlement des transactions, net de tous frais, peut être effectué par chèque, virement bancaire ou transfert électronique auprès de la (des) banque(s) correspondante(s) en mentionnant le nom de l'investisseur et le Compartiment visé dans les quatre jours (Jours ouvrés et jours où les banques sont ouvertes sur la principale place financière pour la Devise de transaction de la Classe d'Actions visée) suivant l'exécution de l'ordre.

Les Actions sont provisoirement allouées mais ne sont effectivement enregistrées qu'une fois le montant de la transaction crédité sur le compte de la Société ou à son ordre.

Les avis d'opéré et, pour les investisseurs n'ayant pas rempli de Bulletin de souscription, les formulaires d'enregistrement, sont postés à l'adresse des investisseurs lors de l'attribution des Actions.

Veuillez vous reporter au Prospectus complet pour de plus amples détails.

Informations concernant la souscription et le rachat d'Actions

Classe d'Actions	Montant minimum de souscription initiale		Seuil de détention minimum	
	Devise	Montant	Devise	Montant
Classe A	USD	5.000	USD	5.000
Classe E	USD	5.000	USD	5.000
Classe I	USD	1.000.000	USD	1.000.000
Classe J	USD	100.000	USD	100.000
Classe P	USD	50.000	USD	50.000
Classe W	USD	100.000	USD	100.000
Classe X	USD	2.500.000	USD	2.500.000
Classe Z	USD	1.000.000	USD	1.000.000

Aucun montant minimum n'est fixé en ce qui concerne les souscriptions ultérieures. Sont applicables les montants susmentionnés ainsi que leur équivalent dans d'autres devises principales. Certaines Classes d'Actions ne sont pas disponibles dans certaines juridictions.

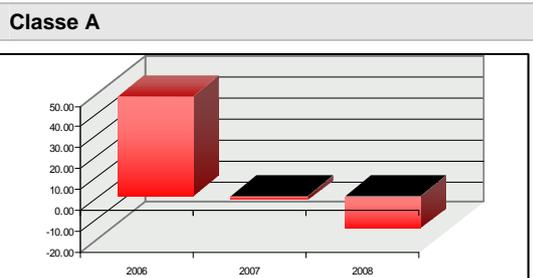
Devises de transaction et Classes d'Actions disponibles

Les investisseurs peuvent souscrire des Actions et effectuer leurs paiements dans la Devise de référence du Compartiment ou dans l'une des Devises de transaction suivantes : euro, livre sterling, dollar de Singapour et dollar US. Le dollar australien, le dollar canadien et le zloty polonais sont disponibles en tant que Devises de transaction au sein de certaines Classes ou auprès de distributeurs sélectionnés et/ou dans certains pays. La Société peut autoriser d'autres Devises de transaction sur demande.

Le Distributeur principal ou l'Agent de registre et de transfert organiseront les opérations de change nécessaires pour le compte de l'investisseur et à ses frais aux taux de change en vigueur le Jour de transaction concerné.

Classe d'Actions	Code ISIN	
	Code	ISIN
Classe A	AC	LU0213961682
	AD	LU0213961765
Classe E	EC	LU0213962813
	ED	LU0213962904
Classe I	IC	LU0213961922
	ID	LU0213962490
Classe J	J1C	LU0291308681
	J1D	LU0291311552
Classe P	n/a	n/a
Classe W	n/a	n/a
Classe X	XC	LU0404509472
	XD	LU0404509555
Classe Z	ZC	LU0213963209
	ZD	LU0213963464

Performance annuelle



Date de calcul : 31 mars 2009
 Devise : Devise de référence

La dénomination du Compartiment était Turkish Convergence jusqu'au 10 juillet 2008, date à laquelle sa politique d'investissement a été modifiée.

La performance historique des autres Classes est comparable mais peut varier suivant le montant des commissions facturées ou en raison d'autres caractéristiques spécifiques telles que la politique de distribution applicable. La performance historique peut également varier en fonction de la devise de libellé ou de la politique de couverture d'une Classe spécifique. La performance historique des autres Classes est disponible au siège social de la Société de gestion.

Veillez noter que la performance passée ne préjuge aucunement des résultats futurs. Le prix des Actions et les revenus qui en découlent peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi.

**Taux de rotation
annualisé**

Date de calcul : 31 mars 2009
510,3%*

* Calculé conformément aux dispositions prévues par la Circulaire 03/122 de la CSSF datée du 19 décembre 2003

**Informations
complémentaires****Société de gestion**

HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.
16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Agent de registre et de transfert

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg
Tél. : +(352) 26059553 – Fax : +(352) 24609500

Distributeur principal

HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.
16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Banque dépositaire, Agent administratif et Agent payeur central

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg

Conseiller en investissement

HSBC Portfoy Yonetimi A.S.
Esentepe Mahalleri, Büyükdere Caddesi N°: 128,
34394 Sisli, Istanbul, Turquie

Agent payeur à Hong Kong

The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited
HSBC Main Building, 1, Queen's Road Central, Hong Kong

Représentant et Agent payeur en Pologne

ProService Agent Transferowy Sp. Z o.o.
Pulawska 436, 02-801 Varsovie, Pologne

Réviseurs d'entreprises

KPMG Audit, Réviseurs d'Entreprises
9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

CONSEILLERS JURIDIQUES

Elvinger, Hoss & Prussen
2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Siège social de la Société

16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Autorité de tutelle

Commission de Surveillance du Secteur Financier
Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Promoteur

Groupe HSBC

Contact**Société de gestion**

HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.
16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Tél. : +(352) 48 88 96 21
Fax : +(352) 48 88 96 31